

**OBJET :**  
**Rapport d'orientations  
budgétaires 2024**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le neuf novembre, se sont réunis à 16h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>.

**Étaient présents :**

**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Patrick OLLIER,*

En téléconférence :

*Philippe GOUJON,*

*Patrice LECLERC,*

*François-Marie DIDIER,*

*Christophe NAJDOVSKI,*

*François VAUGLIN*

**Au titre du Conseil de Paris :**

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Denis LARGHERO,*

En téléconférence :

*Josiane FISCHER,*

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

En téléconférence :

*Bélaïde BEDREDDINE,*

*Frédéric MOLOSSI,*

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Chantal DURAND*

En téléconférence :

*Jean-Pierre BARNAUD*

*Laurence COULON*

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En téléconférence :

*Philippe GUNDALL,*

*Jean-Michel VIART*

**Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**

En téléconférence :

*Jean-Yves MARIN*

**Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Régis SARAZIN*

Nombre des membres composant le Comité syndical .....	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance .....	18
Représentés par mandat .....	5
Absents .....	8

**Au titre de de la Région Grand Est :**

En téléconférence :  
*Annie DUCHENE*

**Étaient absents excusés :**

*Sylvain RAIFAUD,*  
*David ALPHAND,*  
*Jean-Noël AQUA,*  
*Pierre RABADAN,*  
*Jérôme LORIAU,*  
*Jean-Michel BLUTEAU,*  
*Magalie THIBAULT,*  
*Mohamed CHIKOUCHE,*

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

*Vincent BEDU donne pouvoir à Patrick OLLIER*  
*Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Chantal DURAND*  
*Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à François VAUGLIN*  
*Dan LERT donne pouvoir à Patrick OLLIER*  
*Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur BEDREDDINE a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Le débat d'orientations budgétaires est une étape obligatoire et essentielle de l'élaboration budgétaire. Il permet d'informer les membres du Comité syndical sur la situation financière de l'établissement et d'échanger sur les priorités pour l'année à venir.

Conformément aux dispositions de la loi du 16 juillet 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe), ce débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un Rapport sur les Orientations Budgétaires, présenté ci-après, et qui sera rendu public sur le site Internet de l'EPTB Seine Grands Lacs ([www.seinegrandslacs.fr](http://www.seinegrandslacs.fr)), conformément aux exigences légales. Il n'a pas de caractère décisionnel mais les élus prennent acte de la tenue du débat.

Ce rapport esquisse le contexte international, national, local, institutionnel ou encore économique, dans lequel est construit le budget primitif, les grandes orientations définies, et il présente les grands équilibres du prochain budget ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

### 1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

---

Dans la continuité de plusieurs années de crises diverses, et notamment de 2022 qui a été marquée par le « choc inflationniste », l'année 2023 s'est déroulée dans un contexte pesant sur tous les acteurs de la sphère économique. Elle se termine dans un contexte de multiplication des conflits géopolitiques peu favorables à une reprise économique dynamique.

Les projections macroéconomiques de la Banque de France de septembre 2023 prévoient toutefois que l'économie française parviendrait à sortir progressivement de l'inflation sans récession. Ainsi, pour l'année 2023, une croissance du PIB français à +0,9% est anticipée, portée par la croissance soutenue au premier semestre. Les prévisions pour l'année 2024 est de même niveau à ce stade. Par ailleurs, après avoir connu son pic en début d'année 2023, l'inflation devrait refluer avec un retour progressif vers 2 % d'ici 2025. Par ailleurs, comme l'indique La Banque Postale dans sa note du 4 octobre 2023, la phase de resserrement monétaire des banques centrales s'achève mais il faudra tout de même attendre quelques mois pour que s'amorce une détente des taux, le temps que les signaux de ralentissement de l'activité soient confirmés.

Les dépenses 2023 des collectivités ont donc été marquées par l'inflation : +5,8% pour les dépenses de fonctionnement, avec en particulier une forte augmentation des frais financiers en lien avec la hausse des taux d'intérêts entamée en 2022, et la hausse des frais de personnel dans le cadre de la politique de soutien au pouvoir d'achat des agents publics.

Les collectivités locales ont la volonté de continuer d'investir, mais la dynamique des dépenses d'équipement constatée en 2023 est à nuancer car elles ont en réalité été marquées par la hausse des prix. Selon l'INSEE, l'indice du coût de la construction (ICC) et les index TP01 et BT01 ont fortement augmenté depuis 2021.

En parallèle, la rigidité des recettes fait peser des incertitudes sur les équilibres et sur l'autofinancement, car les efforts de pilotage et rationalisation des dépenses atteignent leurs limites.

Les enjeux économiques et sociaux auxquels sont confrontées les collectivités restent donc prégnants pour la construction budgétaire 2024.

Dans ce cadre, Seine Grands Lacs, qui ne dispose pas de fiscalité propre, dispose de marges de manœuvre limitées pour continuer à réaliser ses missions, dont l'importance n'est plus à démontrer, d'autant plus dans le contexte de dérèglement climatique actuel. La création du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert), entériné par la loi de finances 2023

démontre l'importance que le Gouvernement attache aux les actions visant à la performance énergétique et à l'adaptation au changement climatique, dans lesquelles s'inscrivent les activités de notre syndicat.

Pour mener à bien l'ensemble des opérations prévues dans le programme pluriannuel d'investissement, Seine Grands Lacs a eu recours en 2023 à l'emprunt et continuera à y recourir en 2024 pour financer les travaux relatifs à la Bassée et à l'entretien et la réhabilitation des 4 lacs-réservoirs. Toutefois, pour conserver des marges d'action, il sera également nécessaire de recourir à d'autres leviers.

## **2. LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DE SEINE GRANDS LACS POUR 2024**

---

### **1) La Bassée : mise en service du site pilote**

L'une des priorités de l'établissement en 2024 sera de livrer Seine Bassée. L'objectif est que l'ouvrage soit opérationnel début juillet 2024, conformément aux engagements pris auprès de l'État vis-à-vis des Jeux Olympiques, sachant que les travaux de finition se poursuivront sur le 2e semestre 2024.

Compte tenu du contexte économique et de différents aléas de chantier et du calendrier contraint, l'enveloppe prévisionnelle initiale a été revue une première fois lors de la révision du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) en juin 2023 et elle devrait de nouveau être actualisée en 2024.

Depuis l'actualisation du PPI de juin 2023, le dialogue est engagé avec les financeurs du projet afin d'obtenir une prise en charge partielle de ces surcoûts. En effet, le plan de financement de ces travaux, acté en 2020, notamment dans le cadre d'un avenant au PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes (50 % par l'État via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, 30 % par la Métropole du Grand Paris, et 20 % d'autofinancement Seine Grands Lacs couverts par des emprunts), pourrait faire l'objet d'un nouvel avenant courant 2024, afin d'acter les conditions et les montants de la prise en charge complémentaire.

### **2) Les lacs-réservoirs : des travaux ambitieux indispensables**

Le plan pluriannuel d'investissement pour l'entretien et la modernisation des ouvrages prévoit en 2024 l'engagement d'un chantier majeur, qui s'étalera sur plusieurs exercices budgétaires, de confortement de la principale digue du lac d'Orient, la digue de la Morge. Ce chantier d'un montant estimé à 30 M€ TTC fera l'objet d'un financement dans le cadre d'un avenant au PAPI de Troyes et du bassin de la Seine supérieure, à hauteur de 52%.

En parallèle, la modernisation de l'exploitation des ouvrages de Seine Grands Lacs se poursuit avec notamment le déploiement du contrôle commande pour le lac de Pannecièrre, au travers de solutions techniques novatrices. Les enjeux de l'exploitation supposent également d'intégrer pleinement les effets du changement climatique dans les règles de gestion des lacs. Ce sujet se traduira en 2024 par la poursuite d'études hydrologiques dédiées et le développement d'outils de modélisation et de prévision des crues.

### **3) Les ZEC : une nouvelle manière d'appréhender la prévention des inondations**

L'ambition affichée en matière d'accompagnement aux opérations de protection, de restauration ou de création de **zones d'expansion de crues**, s'est accentuée en 2023 avec la constitution d'une équipe dédiée et renforcée. La mise en place une gouvernance spécifique et le développement d'un outil géomatique performant dédié permet d'apporter une aide en ingénierie aux maîtres d'ouvrage des territoires. Le plan pluriannuel des dépenses présenté en comité syndical du 5 juin 2023 pour 4 M€ a réaffirmé la priorité donnée à ses projets. Pour mémoire, 110 projets ont à ce jour fait l'objet d'une

demande de soutien à Seine Grands Lacs, dont 45 ont déjà fait l'objet d'un engagement de participation.

#### 4) Le rayonnement de l'établissement par l'animation territoriale et la stratégie de communication

Du côté des Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI), 2024 sera marquée par la mise en œuvre des actions inscrites au PAPI n°2 de la Seine et de la Marne franciliennes. En effet, suite à sa labellisation le 17 août 2023, l'établissement :

- sera d'une part chargé de coordonner les opérations de sensibilisation, de prévention et d'accompagnement qui ont redémarré sur un périmètre élargi concernant plus de 60 maîtres d'ouvrage,
- et mènera directement, d'autre part, 35 actions.

Par ailleurs, la démarche de développement de PAPI portée par le syndicat sur le versant amont de la Seine est maintenant à maturité et se traduit aux travers du PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure, du PAPI Marne, Vallage et Perthois, du PAPI du Loing, du Programme d'études préalables (PEP) de l'Yonne, et du PEP de la Marne moyenne.

Enfin, l'ancrage territorial de Seine Grands Lacs sur l'ensemble du bassin versant est essentiel pour son action, et les opérations de communications réalisées depuis deux ans pour asseoir la notoriété de l'établissement sont nécessaires et doivent continuer. La nouvelle stratégie de communication, en externe et en interne, permettra de donner davantage de visibilité aux actions de l'établissement

### 3. LES TENDANCES DU BUDGET 2024

---

Les propositions budgétaires envisagées présentent une hausse de la masse budgétaire de 8% par rapport au budget primitif 2023. Ainsi, le budget primitif global 2024 serait de **101,5 M€** contre 93,5 M€ l'année dernière.

Section de fonctionnement	23 825 500,00 €
Section d'investissement	77 690 800,00 €
<b>Total BP 2024</b>	<b>101 516 300,00 €</b>

La hausse de la section de fonctionnement serait de l'ordre de +1,5 M€ et celle d'investissement de +6,5 M€.

#### 1) Une nouvelle hausse de la section de fonctionnement

Au sein de la section de fonctionnement, les dépenses globales augmentent de 1,5 millions d'euros, ce qui résulte d'une hausse des dépenses réelles de 2,15M€ et d'une réduction du virement à la section d'investissement de l'ordre de 650 000 €.

**Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2,15 M€ (+14%)**, pour des raisons relevant de plusieurs ordres : elles proviennent soit d'éléments extérieurs subis, soit du volontarisme dans le cadre d'une politique publique ou de la réalisation d'une opération.

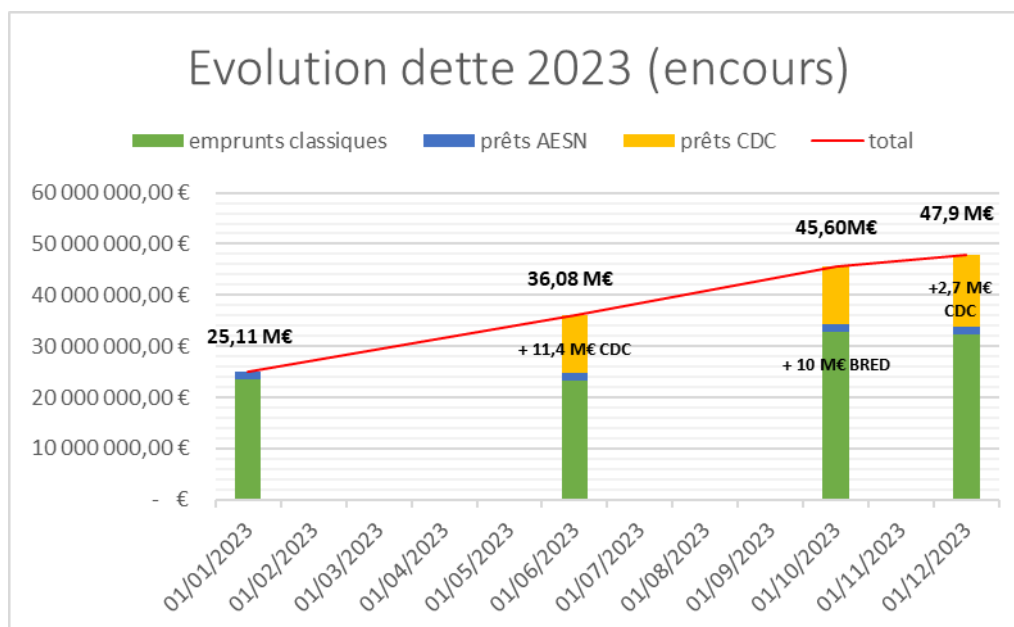
#### CHARGES FINANCIÈRES

Tout d'abord, il est anticipé **une hausse incompressible des frais financiers**, liés aux intérêts de la dette. En effet, il a été nécessaire de mobiliser plusieurs emprunts en 2023 :

- 11,4 M€ pour le projet de la Bassée (Banque des Territoires) ;
- 10 M€ pour les investissements courants (BRED).

Par ailleurs, un dossier de demande de prêt pour un montant de 2,7 M€ a également été déposé auprès de la Banque des Territoires afin de financer les travaux du lieu d'appel de Mathaux qui seront finalisés au premier semestre 2024.

Au regard de l'encours de dette qui augmente et des taux d'intérêts pratiqués actuellement, les frais financiers s'alourdissent donc mécaniquement. Ainsi, les frais financiers correspondants augmentent de **790 K€ (+142%)**.



## RESSOURCES HUMAINES

Cette année, **les charges de personnel sont anticipées avec une hausse de 4,5 % par rapport au BP 2023 (+ 400,8 K€)**.

Une part significative de cette hausse est due à l'entrée en vigueur des mesures gouvernementales : effet en année pleine de la revalorisation du point d'indice de juillet 2023, attribution de 5 points d'indice supplémentaire pour tous les agents de la fonction publique à compter de janvier 2024, revalorisation des chèques-déjeuner, hausse du taux de cotisation CNRACL annoncé à +1%, le tout représente un surcoût de 167 K€.

D'autre part, les postes créés en cours d'année 2023, notamment en vue de l'exploitation de la Bassée et du développement de l'activité Zones d'expansion des crues, vont avoir un impact en année pleine en 2024. Pour 2024, il est également prévu de renforcer quatre pans de l'activité de Seine Grands Lacs : la communication interne, la compétence électromécanique qui est de plus en plus nécessaire à l'exploitation des lacs mais qui sera demain indispensable à l'exploitation du système de pompage de Seine Bassée, un renfort temporaire d'expertise juridique sur les marchés, et la cellule d'ingénierie dédiée à l'accompagnement des territoires pour la réduction de leur vulnérabilité et l'émergence de projets.

Au total, la masse salariale envisagée est de **9 326 060 €**, représentant 53 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Hors masse salariale, le budget dédié aux ressources humaines est en légère hausse pour atteindre **221 900€**, notamment afin de renforcer les dispositifs d'accompagnement individuels et collectifs, en prévention des conflits d'une part et en déclinaison de la feuille de route d'autre part.

Le versement d'indemnités aux élus sera stable (34,5 K€).

## BASSÉE

La fin des travaux et la mise en service du site pilote induisent une hausse de **+ 470 K€** des dépenses de fonctionnement liées à la Bassée, pour atteindre un total de 520 K€. Les essais et le test de la station de pompage à l'automne 2024 généreront des dépenses d'électricité de l'ordre de 155 K€, auxquels viennent s'ajouter 5 K€ de coût internet et 30 K€ de nettoyage avant la mise en eau test. Par ailleurs, les frais liés à la stratégie foncière s'élèvent à 260 K€ (frais d'actes, huissiers, indemnités d'occupation), les frais de communication pour l'évènement inaugural du casier pilote pourraient s'élever à 50 K€ et des frais d'étude de 20 K€ pourraient être consacrés à une analyse juridique dans le cadre de la réflexion sur le programme global.

## PAPI

La dynamique des PAPI, et en particulier le lancement des actions du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes n°2 génèrent une prévision de dépenses de 756 K€, soit **+300 K€** par rapport au BP 2023. Les dépenses permettront l'accompagnement pour la mise en place de repères de crues ainsi que le suivi du PAPI. Pour le dispositif EPISEINE, l'essentiel des dépenses en fonctionnement concernera la diffusion d'outils de sensibilisation et d'amélioration de la prise en compte du risque inondation, l'animation de campagnes digitales et du réseau de relais, et l'animation de formations. La maintenance des sites web rattachés au dispositif (episeine.fr, e-formation, plateforme Brevo) ainsi que l'édition de documents, la relation presse, les ateliers du PAPI et le montage de vidéos sont également compris dans ces dépenses. Deux études sont également prévues : l'une relative à l'évaluation du dispositif EPISEINE et l'autre concernant l'accompagnement pour la réalisation de Plans intercommunaux de sauvegarde. Ces dépenses bénéficient de recettes de la part du fonds de prévention des risques naturels majeurs et du FEDER (pour l'étude relative aux plans intercommunaux de sauvegarde), dans le cadre du PAPI.

## ZONES D'EXPANSION DES CRUES

L'accompagnement des porteurs de projet qui ne sont pas propriétaires du foncier implique de redéployer des sommes en section de fonctionnement (le montant équivalent sera déduit en section d'investissement).

	Total	Crédits de paiements				
		2023	2024	2025	2026	2027
Fonctionnement						
Travaux réalisés sur espaces privés	<b>1 500 000,00 €</b>	200 000,00 €	400 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
Investissement						
Travaux réalisés sur espaces publics	<b>2 500 000,00 €</b>	600 000,00 €	400 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
<b>TOTAL GLOBAL 2023-2027</b>	<b>4 000 000,00 €</b>	<b>800 000,00 €</b>	<b>800 000,00 €</b>	<b>800 000,00 €</b>	<b>800 000,00 €</b>	<b>800 000,00 €</b>

## AUTRES CHARGES

Les **frais de communication** prévoient entre autres une campagne d'affichage dans les couloirs du métro parisien induisant une augmentation du budget de +22 K€ (235 K€ au total contre 213 K€ en 2023).

La prise en compte de la revalorisation automatique annuelle du **loyer du siège** du syndicat induit également une hausse (+37 K€), qui sera compensée toutefois en partie par l'accueil d'un nouveau sous-locataire fin 2023 générant une recette.

En 2023, le poste de dépenses relatif à la location des locaux du siège de l'établissement a été étudié de près avec l'appui du cabinet COLLIERS et différentes options ont été envisagées afin d'optimiser les dépenses liées. Il ressort de cette analyse que le loyer actuel est compétitif et reste sous la valeur du marché. Le niveau de charges se situe quant à lui dans la fourchette haute du marché du fait que le

bâtiment est un Immeuble à Grande Hauteur. En revanche, la surface louée au regard du nombre d'agents dont la résidence administrative est Paris est supérieure aux ratios habituels.

Partant de ce constat, plusieurs options ont été envisagées :

- (1) Maintien sur site avec optimisation du bail en surface et en cout, ce qui suppose notamment d'approfondir la stratégie actuelle de sous-location d'une partie de la surface disponible ;
- (2) Maintien dans l'immeuble avec déménagement vers un autre plateau (surface plus réduite);
- (3) Déménagement sur un autre site.

Dans la perspective d'un éventuel déménagement, un cahier des charges a été défini en tenant compte de :

- la non-inondabilité de la zone ;
- son accessibilité : depuis les différents sites de Seine Grands Lacs, depuis la gare de l'Est, et en tenant compte d'une étude sur la domiciliation des agents ;
- la réduction potentielle du coût global en tenant compte des loyers proposés mais aussi de l'analyse de différents environnements de travail permettant de réduire la surface mise à bail.

Suite à cela, plusieurs sites disponibles ont été visités et 3 offres ont été sollicitées. Les offres reçues présentent un loyer au m<sup>2</sup> supérieur au loyer actuel (sauf dans l'hypothèse d'un déménagement à Fontenay-sous-bois) et le gain potentiel lié à la réduction de surface est à relativiser du fait des coûts de travaux et de déménagement induits. En effet, ces frais étant relatifs à un bien en location, ils seraient à inscrire en section de fonctionnement, ce qui, dans un premier temps, viendrait alourdir les dépenses et détériorer davantage des ratios financiers des années à venir.

Au vue de l'ensemble de ces éléments, des échanges sont en cours avec le propriétaire actuel en vue d'optimiser le cout immobilier selon les options 1 et 2.

### **Provisions et opérations d'ordre**

**Les amortissements (chapitre 042) seront en hausse de 4% par rapport à 2023 pour atteindre 1,875 M€.** Toutefois, ce montant est provisoire, en attendant les réalisations de la fin d'année 2023 et les actualisations qui seront nécessaires en 2023 en raison de l'application du principe du *prorata temporis* dans le cadre de la nouvelle nomenclature comptable M57. **Cette dépense de fonctionnement s'équilibre au global par son équivalent en recette d'investissement.**

Le dernier tiers de la **provision pour charge (300 K€)** est prévu pour les indemnités aux propriétaires et usagers à la suite de la mise en eau du site pilote de la Bassée prévue en 2024 (900 K€ provisionnés au total sur les exercices 2022 à 2024).

En synthèse, les recettes de fonctionnement augmentent mais pas suffisamment pour maintenir le niveau d'autofinancement constaté en 2023. Ainsi, **le virement à la section d'investissement sera en baisse de près de 660 K€** passant de 5,015 M€ à 4,35 M€.

#### 2) Des dépenses d'équipements conséquentes



Les dépenses d'investissement envisagées sont en hausse de **+6,5M€** par rapport à 2023, s'expliquant principalement par l'opération de la Bassée et les travaux de réhabilitation des lacs-réservoirs.

### **FINALISATION DES TRAVAUX DU SITE PILOTE DE LA BASSÉE**

Les travaux de génie civil devraient être terminés en février 2024 (digues, station de pompage), le second œuvre, l'installation des équipements seront réalisés jusqu'en juillet 2024, puis les travaux de finition et les opérations de réception seront menés jusque début 2025. En effet, une mise en eau test devrait être réalisée en fin d'année 2024 afin de valider le bon fonctionnement de l'ouvrage et d'ajuster les finitions. En parallèle, les travaux de génie écologique, mesures compensatoires et plantations seront effectuées entre mai et novembre 2024.

Au total les inscriptions budgétaires proposées en 2024 s'élèvent à **57,95 M€** contre 55,1 M€ en 2023, soit +2,85 M€ (+5%). Ce montant comprend des surcoûts liés d'une part à l'application des règles de révision de prix et d'autre part à la négociation en cours d'avenants (marchés digues, station de pompage, MOE) pour 6,5 M€.

L'autorisation de programme devra être ajustée pour correspondre au nouveau coût prévisionnel de l'opération. Pour rappel, une première augmentation de l'autorisation de programme liée au projet avait été actée à hauteur de 130 M€ lors du comité syndical de juin 2023.

\*\*\*

Hors Bassée, les dépenses d'équipement inscrites au PPI pour 2024 seraient de 17,55 M€, contre **13,9 M€ en 2023**, soit une **hausse de 26 %**. En effet, comme annoncé dans le cadre des actualisations récentes du PPI, le programme lié à l'entretien et à la rénovation des lacs-réservoirs, qui représente le budget le plus important hors Bassée, augmente afin de pouvoir mener des opérations d'ampleur nécessaires, en particulier les travaux sur la digue de la Morge.

### **ENTRETIEN ET RÉHABILITATION DES OUVRAGES**

**La gestion des quatre lacs-réservoirs**, avec leur double mission de soutien d'étiage et de prévention des inondations, représente la part la plus importante des dépenses avec un budget de **15,25 M€** en 2024 (contre **11,8 M€** en 2023, soit **+3,45M€**), représentant près de 87 % du PPI courant 2024. Ainsi, après une année 2023 de transition et préparation, 2024 verra le lancement de travaux d'envergure pour la période 2024-2028.

L'opération de **renovation et confortement du parement de la digue de la Morge** (Seine) représentera près de la moitié de ce budget. Les travaux dont le montant global est de 30 M€ seront entrepris pour une durée de 4 ans. Ils sont financés dans le cadre du PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine Supérieure, à hauteur de 52 %. En 2024, 7 M€ devraient être dépensés, ainsi que 100 K€ pour les frais de maîtrise d'œuvre externe. La consultation pour ce marché de travaux sera lancée prochainement.

En dehors de cette opération d'ampleur, les principales opérations spécifiques prévues sont notamment :

- Travaux de reconstruction du pont du ravin du chêne (Pannecièrre) : **1,2 M€**
- Travaux de continuité écologique sur la Blaise (passe à poissons) : **1 M€**
- Fin des travaux de remplacement des stations hydrométriques : **500 K€**
- Rénovation du pont de la RD81 (Seine) : **350 K€**
- Rénovation de l'atelier de Pannecièrre : **100 K€**
- Travaux courants d'entretien et réparation des ouvrages (marché public pluriannuel) et dépenses relatives à l'hygiène et à la sécurité : **1,3 M€**

Côté études, **200 K €** seront consacrés aux études réglementaires pour le service sécurité, **150 K€** pour les diagnostics des ouvrages de vantellerie, **170 K€** d'études pour les ouvrages d'art et **100 K€** pour les études en lien avec la continuité écologique.

Enfin, on peut également évoquer **500 K€** qui seront consacrés au renouvellement des matériels, équipements, mobilier, outils techniques, engins et véhicules nécessaires au bon entretien des emprises.

\*\*\*

## HYDROLOGIE

Les dépenses relatives à l'**hydrologie** seront inscrites pour un montant global de **725 K€** (soit 4 % du PPI courant), en hausse de 75 K€ par rapport à 2023. Ce montant intègre le développement d'outils numériques de modélisation et de prévision (350 K€) ; les études liées à l'exploitation des lacs (200 K€) et aux études socio-économiques, vulnérabilité agricole notamment (150 K€) ; l'acquisition de matériel d'hydrométrie (15 K€) et l'accompagnement juridique dans le cadre de l'hydroélectricité (10 K€).

## PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

Les inscriptions budgétaires relatives à la **gestion patrimoniale et à la biodiversité** sont à l'heure actuelle estimées à **143 K€**, comprenant 79,5 K€ pour divers travaux sylvicoles (en lien avec la gestion ONF) et 61 K€ consacrés aux plantations, au génie écologique et à diverses études environnementales.

## SYSTÈME D'INFORMATION

Les investissements consacrés aux **systèmes d'information** seront en hausse de +112 K€ par rapport à 2023 (+18%) pour atteindre **732 K€** (4 % du PPI courant 2024). C'est en particulier la stratégie de **renforcement de la cyber sécurité** qui induit cette hausse. **153 K€** seront dédiées aux dépenses récurrentes : matériel informatique, câblage et téléphonie. Concernant les dépenses spécifiques, l'évolution du socle technique SI (infrastructures réseaux, serveurs) fera l'objet de **195 K€** de dépenses et la modernisation des outils nécessitera **105 K€** (Microsoft 365, GMAO, infra serveur). Par ailleurs, **149 K€** sont prévus pour le développement du Système d'Information Géographique (SIG). Enfin, **70 K€** seront consacrés au matériel réseau et sécurité et **60 K€** au renouvellement d'un autocom.

## COMMUNICATION

En matière de **communication**, le budget d'investissement serait de **95 K€** (contre 133 K€ en 2023), soit moins 0,5 % du PPI courant. Il comprend notamment **70 K€** pour la rénovation des vitraux de l'église de Champaubert sur le lac Marne (projet à 140 K€ TTC au global), qui est devenu un point d'appui pour le développement des actions à caractère culturel de l'établissement. **25 K€** permettront en outre de réaliser des vidéos et à de mettre en place des bornes numériques.

## APPUI AUX TERRITOIRES

Les investissements en lien avec les PAPI s'accroissent, en lien avec le déploiement des actions du second PAPI de la Seine et de la Marne francilienne. Ainsi, **614 K€** (3,5 % du PPI courant) sont prévus contre 471 K€ en 2023. A noter qu'une part de ces crédits correspond en fait à une réinscription de crédits qui étaient prévus en 2023 mais qui n'ont pas pu être mobilisés du fait du décalage de la labellisation du PAPI. Il s'agira d'une part de l'action relative à la représentation des zones inondables au sein d'une interface web qui en facilite l'appropriation pour différents publics et d'autre part de représentation en trois dimensions de ces données, en lien avec des bâtiments remarquables. Les développements d'outils informatiques dédiés et la mise en œuvre des actions de sensibilisation pour le grand public et pour les acteurs professionnels seront aussi proposés. Enfin, deux études seront engagées en 2024 : l'une visant à améliorer le modèle de connaissance de la propagation de la nappe et l'autre vise à mettre à jour les données d'enjeux en Ile-de-France.

\*\*\*

## PARTENARIATS ZEC

Les crédits budgétaires relatifs à l'enveloppe consacrée au soutien des projets de restauration des zones d'expansion de crue sont estimés à hauteur de **800 K€ en 2024, dont 400 K € inscrits en section d'investissement**.

## LES REMBOURSEMENTS D'EMPRUNT

Pour finir, les remboursements des capitaux d'emprunts représenteront **1,78 M€**, soit une hausse de 8% par rapport à 2023, qui s'explique, comme précisé plus haut, par la mobilisation de plusieurs emprunts en 2023. Cette prévision pourrait être actualisée en 2024 en fonction des éventuels nouveaux emprunts contractés dans le courant de l'année.

Il est à noter que l'amortissement du capital d'emprunt auprès de la Banque des Territoires pour la Bassée ne débutera qu'en 2026.

### 3) Des recettes en hausse mais un autofinancement en baisse

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Syndicat mixte, Seine Grands Lacs ne dispose pas de fiscalité propre et a donc peu de marge de manœuvre pour développer ses recettes. La hausse des dépenses de fonctionnement étant plus importante que celles des recettes, le taux d'épargne brute diminue (26% contre 30% au BP 2023).

<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>23 825 500,00 €</b>
<b>Chapitre 70 - Produits des services</b>	<b>10 381 500,00 €</b>
<i>dont redevance soutien d'étiage</i>	<i>9 900 000,00 €</i>
<i>dont recettes du patrimoine (bois, occupation domaine)</i>	<i>481 500,00 €</i>
<b>Chapitre 74 - Dotations et participations</b>	<b>13 268 000,00 €</b>
<i>dont contributions des membres</i>	<i>12 000 000,00 €</i>
<i>dont subventions et FCTVA de fonctionnement</i>	<i>1 068 000,00 €</i>
<i>dont redevances hydroélectricité</i>	<i>200 000,00 €</i>
<b>Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>175 000,00 €</b>
<i>dont revenus des immeubles</i>	<i>75 000,00 €</i>
<i>dont recettes liées au personnel</i>	<i>100 000,00 €</i>
<b>Chapitre 77 - Produits exceptionnels</b>	<b>1 000,00 €</b>

Les deux principales ressources de l'EPTB, perçues en section de fonctionnement, sont les **contributions des membres** et la **redevance pour service rendu par le soutien d'étiage**. Ces recettes représentent à elles seules **21,9 M€**, soit près de 92% des recettes réelles de fonctionnement de l'établissement (41,5 % pour la redevance et 50 % pour les contributions).

### Contributions :

Suite à la diminution des contributions des membres de 30 % entre 2013 et 2019 (passant de plus de 13 M€ à 9 M€) et suite à l'intégration de nouveaux membres ayant fait évoluer les modalités de répartition validées dans le cadre d'une révision statutaire en 2021, les contributions ont fait l'objet d'une hausse en 2023 pour atteindre 10,74 M€. En effet, ce rehaussement s'avère indispensable afin de pouvoir maintenir les capacités d'action de l'établissement.

Pour 2024, il est proposé de continuer cette dynamique avec un montant global de contribution proposé à **12 M€**. Dans le cadre de la prospective financière pluriannuelle de Seine Grands Lacs, le besoin réel de financement à l'horizon 2026 est estimé à 14 M€ minimum (ce qui correspond presque,

en valeur actualisée, à la valeur des contributions 2014). Sans cela, le taux d'épargne sera trop fortement dégradé et ne permettra plus de dégager un autofinancement suffisant pour assumer la politique de Seine Grands Lacs à moyen et long terme.

L'effort contributif serait réparti de la façon suivante :

- Membres historiques (Conseils départementaux des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis et Ville de Paris) et Métropole du Grand Paris : répartition au nombre de sièges en fonction du montant déterminé et en tenant compte des modalités d'exercice de la compétence GEMAPI : comme en 2023, il est proposé que la Métropole du Grand Paris couvre 50% de la hausse normalement dévolue à la Ville de Paris et au département des Hauts-de-Seine afin de tenir compte du transfert de compétences entre ces collectivités ;
- « Nouveaux » membres (Communautés d'agglomération de Troyes, Saint-Dizier et Meaux) : 1€ par habitant ;
- Région Grand Est : contribution forfaitaire de 10 K€

	Base de calcul	Nombre de sièges depuis 2021	2023	2024 (montant acté en 2022 pour 2024)	Evolution 2023-2024	Evolution 2023-2024
PARIS	nb de sièges	6	2 230 117,62 €	2 383 312,15 €	153 194,54 €	6,87%
HAUTS-DE-SEINE	nb de sièges	3	1 115 058,81 €	1 191 656,08 €	76 597,27 €	6,87%
SEINE-SAINT-DENIS	nb de sièges	4	1 588 874,77 €	1 793 134,15 €	204 259,38 €	12,86%
VAL-DE-MARNE	nb de sièges	4	1 588 874,77 €	1 793 134,15 €	204 259,38 €	12,86%
MGP	nb de sièges	9	3 804 760,04 €	4 492 216,46 €	687 456,42 €	18,07%
TCM	population	2	172 900,00 €	172 900,00 €	- €	0,00%
CA ST DIZIER DER ET BLAISE	population	1	56 395,00 €	56 395,00 €	- €	0,00%
CA MEAUX	population	1	107 252,00 €	107 252,00 €	- €	0,00%
REGION GRAND EST	forfait	1	10 000,00 €	10 000,00 €	- €	0,00%
<b>TOTAL</b>			<b>10 674 233,00 €</b>	<b>12 000 000,00 €</b>	<b>1 325 767,00 €</b>	<b>12,42%</b>

#### Redevance :

La redevance pour service rendu par le soutien d'étiage est directement liée à l'évolution du coût du service rendu et donc au programme de maintenance des ouvrages hydrauliques et à son exécution budgétaire. Son montant est estimé à **9,9 M€** en 2024 (10,7 M€ perçus en 2023 et 9,63 M € en 2022). Le montant s'explique par le mode de calcul du montant à répartir, qui implique notamment de devoir déduire les subventions perçues au titre des travaux sur les lacs-réservoirs, qui ont été significatives en 2021 et 2022, et les dépenses de personnel exclusivement liées à la mission de prévention des inondations, dont la part a augmenté en raison du projet de la Bassée et de l'essor des PAPI amont.

Le taux provisoire de la redevance 2023 (à percevoir en 2024), qui sera fixé au comité syndical de décembre 2023, devrait être au maximum de **2 c€/m<sup>3</sup> prélevé**, contre 2,04 c€/m<sup>3</sup> pour la redevance 2022 (en cours de perception en 2023).

#### Autres recettes :

Tout d'abord, les **recettes du patrimoine** sont estimées à **481 K€**, dont 300 K€ de ventes de bois, 181 K€ de redevances d'occupation du domaine et 75 K€ en lien avec les baux de location et sous-location. Ces recettes sont en hausse par rapport à 2023 (432 K€).

Les recettes liées à l'**hydroélectricité** (Marne, Pannecièrre et Morge) sont estimées à **200 K€**. En effet, les conventions avec EDF qui définissent le montant des redevances pour les usines hydroélectriques de Pannecièrre et de la Morge sont en cours de renégociation avec une hausse attendue de l'ordre de + 100 k€/an.

Concernant les **subventions**, qui sont multiples, **1,05 M€** sont attendus pour 2024 concernant en particulier les aides perçues dans le cadre des actions liées aux PAPI actuellement portés par l'établissement, dont les financements des postes des animateurs PAPI et de la cellule ZEC. Il sera sollicité une avance auprès de l'Etat pour toutes les actions en cours de démarrage dans le cadre du second PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes (350 K€).

Enfin, le **FCTVA de fonctionnement** devrait rapporter **4 K€**.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement sont estimées pour 2024 à **71,46 M€**, contre 64,45 M€ en 2023, la hausse étant liée évidemment à l'exécution du chantier de la Bassée et aux recettes correspondantes à percevoir.

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>77 690 800,00 €</b>
<b>Recettes réelles</b>	<b>71 460 010,00 €</b>
Chapitre 10 - Immobilisations corporelles (FCTVA)	8 500 000,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	44 900 000,00 €
<i>dont subventions travaux Bassée</i>	<i>42 000 000,00 €</i>
<b>Chapitre 16 - Emprunts (emprunt d'équilibre)</b>	<b>18 060 010,00 €</b>
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>1 875 000,00 €</b>
Chapitre 040 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)	1 875 000,00 €
<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>4 355 790,00 €</b>

### FINANCEMENT BASSÉE :

L'inscription budgétaire proposée à ce titre est de **42 M€**.

Ce montant intègre les subventions déjà attribuées et qui pourront être mobilisées courant 2024 compte tenu des décaissements prévisionnels, à savoir 16,3 M€ de la part de l'Etat et 10,7 M€ de la part de la MGP.

Il comprend aussi une hypothèse de prise en charge des surcoûts de l'opération sur une base qui pourrait être celle du plan de financement initial, à savoir 50% Etat, 30% MGP et 20% d'autofinancement. Ainsi sont intégrées aux 42M€ de recettes, 9M€ supplémentaires de la part de l'Etat pouvant être appelés dès 2024 et 6M€ supplémentaires de la part de la MGP.

La prise en charge des surcoûts par les financeurs est en cours de négociation et devrait aboutir à un avenant n°2 au premier PAPI de la Seine et de la Marne francilienne.

### SUBVENTIONS HORS BASSÉE :

Plusieurs opérations feraient l'objet de versements de fonds pour un total de 2,9 M€, intégrant :

- L'avance de l'État pour les travaux digue de la Morge : 1,5 M€ ;
- Le solde de l'aide de l'agence de l'eau pour les travaux de la passe à poissons Marne : 750 K€ ;
- Les avances de l'État pour les actions PAPI SMF 2 : 500 K € ;
- Les soldes de la Région Grand Est pour les travaux des lieux d'appel d'Eclaron et Mathaux, et pour le financement du film RAMSAR : 130 K€ ;
- Le solde de l'action relative à la sensibilisation au risque inondation menée dans le cadre du PAPI SMF 1 et financée par le FEDER Île-de-France à hauteur de 300 K€.

### FCTVA :

**8,5 M€** du fonds de compensation pour la TVA sont également estimés (calculés sur les dépenses d'investissement réalisées en 2023), soit une augmentation d'importance (1,8 M€ perçus en 2022,

4 M€ en 2023), liée directement aux dépenses relatives au chantier Bassée. Ce montant est à l'heure actuelle estimatif et sera affiné dès la clôture budgétaire 2023.

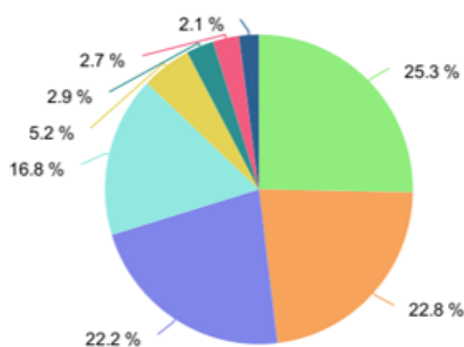
### LA GESTION DE LA DETTE : UN ENCOURS EN HAUSSE

C'est l'emprunt, pour 18 M€, qui viendra équilibrer le budget.

En cette fin d'exercice 2023, l'encours de la dette devrait être de 47,9 M€ minimum (contre 25,11 M€ fin 2023 et 16 M€ fin 2021), en tenant compte du dossier déposé en octobre 2023 auprès de la Banque des Territoires pour le financement du lieu d'appel de Mathaux (2,7M€). Compte tenu de la situation de la trésorerie à ce jour et des décaissements encore attendus avant fin 2023, le recours à un nouvel emprunt n'est pas à exclure.

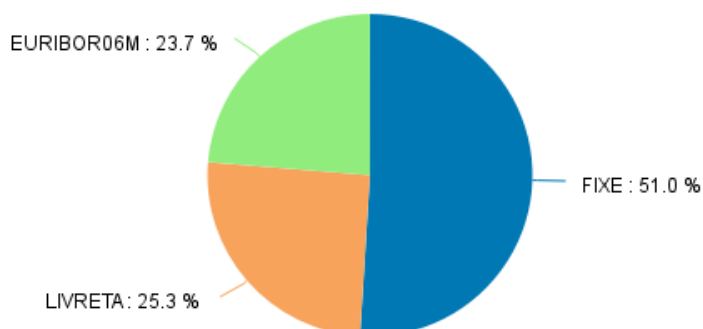
Sur la totalité de l'encours de dette, les prêts à taux zéro de l'agence de l'eau Seine Normandie aujourd'hui 1,57 M€, ne générant pas d'intérêts (7 prêts ou avances en cours). Par ailleurs, sur les 17 contrats de l'établissement, 3 sont à taux variables représentant la moitié de l'encours. Enfin, tous relèvent de la typologie Gissler A1, soit des profils entièrement sécurisés.

#### Prêteurs pour les contrats de prêts validés en date du 19/10/2023 :

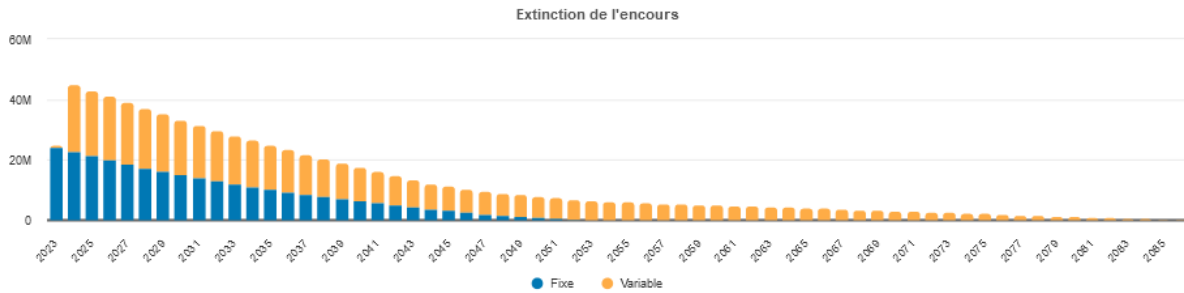


Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
CAISSE DES DEPOTS	-	25,30	11 409 580,74
LA BANQUE POSTALE	-	22,78	10 273 889,15
Autres Prêteurs Divers	-	22,17	10 000 000,00
CREDIT FONCIER	-	16,79	7 572 000,16
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET ILE DE FRANCE	-	5,25	2 365 413,36
AGENCE DE L'EAU	-	2,90	1 305 659,77
CREDIT COOPERATIF	-	2,74	1 237 500,00
DEXIA	-	2,07	933 040,70
<b>TOTAL</b>			<b>45 097 083,88</b>

#### Index des taux des contrats de prêts validés en date du 19/10/2023 :



## Extinction de l'encours des contrats de prêts validés en date du 19/10/2023 :



**La capacité de désendettement estimée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sera de 8 ans minimum** (contre 3 ans fin 2022) et pourrait être de plus de 12 ans fin 2024, qui est le premier seuil de vigilance. Les taux d'intérêts importants ont une incidence forte sur le coût des nouveaux emprunts contractés pour les investissements courant de l'établissement et sur la part des emprunts à taux variables déjà souscrits. Ainsi, la stratégie d'endettement doit être anticipée et doit être combinée à une recherche d'augmentation des recettes pérennes de fonctionnement de l'établissement.

Par ailleurs, la nécessité d'une ligne de trésorerie perdure afin de pouvoir faire face aux décalages entre les décaissements conséquents attendus et la perception des recettes correspondantes, en particulier dans le contexte du chantier de la Bassée (les subventions étant versées après justification des dépenses réalisées).

L'opération du site pilote de la Bassée a clairement fait basculer Seine Grands Lacs dans une autre dimension budgétaire et financière. Tous les équilibres sont bouleversés et les ratios se détériorent. Or, ce projet ne doit pas mener à une dégradation des missions historiques du syndicat, les opérations de gestion des lacs-réservoirs faisant l'objet par ailleurs d'un plan pluriannuel d'équipement indispensable à leur bon fonctionnement.

La part d'autofinancement du syndicat devrait rester correcte en 2024, mais le niveau d'épargne brute des prochaines années ne suffira pas au regard de la progression des dépenses réelles de fonctionnement. Ainsi, un nouvel apport conséquent en section de fonctionnement sera indispensable pour faire face au volume d'investissements nécessaires pour les années à venir, d'autant plus que le besoin de recours à l'emprunt deviendra trop important pour équilibrer le budget, l'endettement n'étant rapidement plus soutenable.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

## DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU l'article L.2312-1 du code général des collectivités locales ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**Article unique** : **PREND ACTE** de la tenue du débat et de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires de l'EPTB Seine Grands Lacs pour l'exercice 2024, joint au rapport annexé à la présente délibération.

Le Président,



Patrick OLLIER

Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison

Président de la Métropole du Grand Paris

### LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)